© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

dépistage de drogue l'hors d'un entretient d'embauche

Par Profil supprimé Postée le 11/07/2013 16:55

> Bonjour,
>
> J'ai été sélectionné afin d'intégrer l'année prochaine l'entreprise EDF en alternance, je travaillerai dans les bureaux de la défense je ne serais pas au sein même d'une centrale nucléaire. J'ai reçut un email indiquant que je devais avoir une visite médical afin de voir si je suis apte à travailler. Mon problème est que je fume depuis deux semaine environ deux joints par jour (avant je ne fumais pas du tout). Ma visite médical devrais ce dérouler dans environ deux semaines
>
> Tout cela m'amène aux questions suivantes:
>
> Pensez vous qu'il y aura un dépistage urinaire afin de voir si j'ai fumé depuis peu ? Pensez vous que vu les quantités fumé il sera encore possible de trouver dans les urines des traces de drogues ? Et enfin existe t'il un moyen afin d'éliminer au plus vite toutes traces de drogues dans les urines ?
>
> Merci d'avance pour votre réponse !!!

Mise en ligne le 14/07/2013

Bonjour,

Nous allons répondre successivement à toutes les questions concernant votre consommation de cannabis en lien avec votre convocation pour une visite médicale dans l'entreprise où vous venez d'être embauché.

En premier lieu, il faut que le dépistage soit précisé sur la convocation. Légalement, on ne peut procéder à une recherche de stupéfiants sans vous en informer au préalable. Si ce n'est pas précisé, il ya donc très peu de chances pour que vous soyez soumis à un test de dépistage. Une simple analyse d'urine dans le cadre de la médecine du travail par exemple est différente d'une recherche de stupéfiant (c'est une technique particulière). Aussi, vous n'êtes pas dépisté lorsqu'on vous demande d'amener un flacon d'urine ...

A titre informatif, le THC (tétra hydro cannabinol delta 9) reste détectable dans les urines jusqu'à 70 jours après la dernière consommation dans le cadre d'un usage régulier (ce qui est votre cas puisque cela fait 15 jours que vous consommez tous les jours). Si vous étiez dépisté, vous seriez certainement positif étant donné le peu de temps précédant votre visite médicale. Il n'existe aucune techniques / recettes ou autres pour accélerer le processus d'élimination du THC de votre organisme.

Puisque votre convocation ne mentionne pas de recherche de stupéfiants, il s'agit sans aucun doute d'une simple visite médicale d'embauche et il est donc inutile de vous inquiéter.

Cependant, nous vous invitons à réflechir à plusieurs points et notamment aux raisons qui vous ont poussé à consommer du cannabis depuis peu et quotidiennement ; si cet épisode s'inscrit pour vous dans un moment de votre vie plus difficile à gérer, lié à un stress particulier, si vous consommez seul etc..le fait de consommer du cannabis étant rarement annodin.

Par ailleurs, il faut savoir que plus on commence à consommer un produit, quel qu'il soit, en étant jeune, plus on a de chances de développer une dépendance (dépendance physique et/ ou psychologique) ensuite à ce produit.

Cordialement.